

Le collectif FDE élargi du 10 janvier 2018 a permis d'échanger sur la situation des dix ESPE représentées. On a pu identifier certains invariants de ce qui se profile aujourd'hui avec la FDE « en marche » et qui semble reposer sur trois piliers : listage des compétences à acquérir (on demande à l'employeur d'être plus précis sur ses besoins, ses attentes), commande de MOOC pour les acquérir, et encore plus de terrain pour se « faire la main ». Dans ce modèle, quelle place pour l'expertise des équipes qui assurent actuellement la formation ?

Il est important de débattre de toutes ces questions, pour expliciter les risques réels qui se profilent, exprimer nos revendications dans ce nouveau contexte, être en mesure de peser dans les politiques à venir.



JANVIER-FEVRIER 2018 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE par Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Mary David, Michela Gribinski et Marie-France Le Marec

PRENEZ DATE : 5 AVRIL 2018

Journée « Avenir de la FDE et des ÉSPÉ »

PRENEZ DATE | 5 avril 2018, Journée « Avenir de la FDE et des ESPE ». Responsables des sections SNESUP dans les ESPE, élu-e-s (CE, COSP, etc.), adhérent-e-s impliqués dans la FDE, *nous avons besoin de vous, venez débattre ! Cette journée est ouverte aux autres syndicats de la FSU. Dès maintenant, faites connaître votre intention de participer et envoyez les noms de vos délégué-e-s à cette journée (prise en charge des frais de déplacement par le SNESUP pour ses adhérents).*

À REIMS, LES COLLEGUES REPOUSSENT
LA BAISSÉ DES MAQUETTES !

À l'occasion d'un retour sur des remontées de maquettes de formation à l'ESPE de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, le ministère, par la voix de la DGSIP, avait demandé une économie de 100 h sur les maquettes de master (voir *La lettre de la FDE* de novembre-décembre 2017; <http://snesup.fr/article/la-lettre-fde-novembre-2017>). Les personnels de l'ESPE de Reims, réunis en AG le 28 novembre, ont décidé de ne pas obéir

aux injonctions du ministère. Cette demande était soutenue par le SNESUP-FSU qui, dans son communiqué du 7 décembre 2017, demandait au ministère de cesser les demandes de réductions horaires pour les maquettes MEEF (www.snesup.fr/article/universite-de-reimssynthese-ag-du-28112017).

Les maquettes ont donc été renvoyées sans modification, telles qu'elles avaient été validées par les instances locales (ESPE et Université) et par la suite présentées au CNESER !

Les collègues de Reims ne sont pas des irresponsables ! Ils se sont d'ailleurs engagés à travailler sur la notion de charge de travail des étudiants et stagiaires, y compris sur les évaluations, souhaitant que ce travail d'enquête repose sur une méthodologie claire et sans s'interdire de questionner la responsabilité de l'employeur dans les difficultés que vivent les stagiaires. Il n'est pas question de miser sur une réduction de la formation comme seul levier possible !

Alors, merci aux collègues qui se sont mobilisés ! Nous devons nous en souvenir pour les prochains « dialogues » ÉSPÉ-DGSIP... Si nous nous mobilisons et refusons d'entériner des décisions qui sont présentées comme inéluctables alors qu'elles vont contre les intérêts de la formation, il est possible de gagner !

ACTUALITES

Aujourd'hui, 22 janvier 2018... toujours aucune déclaration précise du ministère concernant l'avenir de la FDE. Rien de nouveau depuis l'audience du 8 décembre dernier au MESRI au cours de laquelle N. Castoldi nous assurait qu'il n'y avait « *pas de doctrine* »... (voir notre Communiqué de presse du 13 décembre; <http://snesup.fr/article/formation-des-enseignantes-ministere-cherche-doc-trine-desesperement>). La FDE est pourtant présente dans tous les esprits « des experts » et à partir de la réunion du Comité de suivi des ESPE (18 janvier) et de la Journée d'entretiens du Réseau national des ÉSPÉ (11 janvier), il est possible de mettre en évidence quelques points d'analyse (voir aussi les réponses du ministre Blanquer à l'Assemblée nationale ici : <https://frama.link/TYBh-PRt>).

D'abord ce constat que, désormais, tout le monde s'accorde sur l'idée que le modèle actuel de la FDE ne fonctionne pas de manière satisfaisante,

Nous souhaitons à toutes et à tous une année combative et solidaire. Restons mobilisés contre le tri social à l'université

que les M2 sont surchargés, que les stagiaires sans aucune expérience ne devraient pas être en responsabilité tout de suite, que les enseignants chercheurs ne sont pas suffisamment nombreux dans les ESPE. Les mots « *continuum* », « *progressivité* », « *prérecrutement* »... ne sont plus tabous, mais ils n'ont pas le même sens pour tous les acteurs. Dans le même temps, le Réseau des ESPE affirme que la formation initiale doit s'étendre sur cinq ans — c'est-à-dire se prolonger après le master sur les trois premières années de titularisation. Cela fait accord apparemment...

Mais pas de quoi s'enthousiasmer toutefois, tant que les conditions de la future formation et de cet allongement ne sont pas précisées. Entre « *allongement* » et « *allègement* » de la formation, les un-e-s et les autres hésitent d'ailleurs... certain-e-s considérant que la mise en place des UE de préprofessionnalisation pourrait « *compenser* » une réduction des volumes de master.

À toutes fins utiles : rappelons au ministère que les néo-titulaires doivent être libérés de classe pour participer aux formations, et que ce temps doit être cadré en volume pour être garanti partout.

S'il est bien question de changer la position du concours, Blanquer avec ses (presque) annonces ménage le suspense à l'Assemblée. A.-S. Barthez (MESRI) propose quant à elle d'interroger l'existence même du concours, pour voir ensuite à quoi il doit ressembler – lors de la journée du Réseau des ESPÉ.

Des tentations fortes : Pour la FDE comme pour la licence, la mode est à la « *souplesse* », à l'agilité, à la modularité, au « *parcours* » construit par l'étudiant. Sont aussi mis en avant la « *démarche qualité* », l'évaluation du modèle, le numérique (il n'y en a pas assez), la relance du dispositif EAP, la certification et la validation des acquis

comme forme de prise en compte des parcours antérieurs des étudiants et stagiaires.

Rien de très précis, mais on voit l'idée... : on pourrait devenir prof par expérience sur le terrain, en accumulant, à titre de formation, des « *briques de certification* », disparates au gré des possibles proposés ici ou là et des envies qui, accumulées, vaudraient titre de recrutement et support pour se vendre au chef d'établissement ou d'école intéressé... en lieu et place d'une formation cohérente, préalable, universitaire et professionnelle, garantie par un diplôme de master...

Une **certitude** : l'impossibilité de remettre en cause l'employeur dans ses choix, aussi droit que ses bottes, en ce qui concerne les volumes et les

modalités de stage, ce qui, mécaniquement, déporte bien la solution, qui n'en est pas une, du côté de la formation ESPÉ. Le reste, notamment le temps réel que demande la préparation de la classe pour un enseignant débutant, demeure un point aveugle.

Pour l'employeur les apprentis professeurs doivent être des moyens d'enseignement (nécessité budgétaire, faute de recrutements suffisants depuis des années), alors que bien sûr le SNESUP-FSU (et la CGT, qui est aussi intervenue sur ce point à la journée du Réseau des ESPÉ) demandent que la formation soit protégée et les stagiaires sortis des plafonds d'emplois. Pour l'employeur, l'État (et cette idée est reprise au

Comité de suivi ESPE), il s'agit au contraire de « *mieux préciser les attentes* » de manière à « *mieux caler la formation* » par rapport au référentiel métier (adieu l'idée d'un « *vrai* » master?) et mettre le stage au centre de toute la formation. Serait-ce le nouveau mot d'ordre? En voilà du cadrage qu'il est bon!

* Pour mémoire, le SNESUP-FSU a pour mandat un stage d'un tiers-temps de service au maximum.

